

# YAY FORMATION

## Livret d'accueil Apprenants en situation de handicap

*Yay Formation s'engage à accompagner chaque apprenant en situation de handicap avec équité, bienveillance et confidentialité, tout au long de son parcours de formation.*

**Referent handicap : Emmanuel LICARI**  
admin@yaysound.com · +33 7 82 78 43 07

### Ce livret contient :

- Introduction
- I. Qu'est-ce que le handicap ?
- II. Qui m'accompagne ?
- III. Comment se déroule mon accompagnement ?
- IV. Les aménagements possibles
- V. Formation et handicap – vos droits
- VI. Ressources et contacts utiles
- Attestation de remise du livret

## Introduction

Yay Formation accueille et accompagne tous les apprenants en situation de handicap temporaire ou permanent, ou souffrant d'un trouble de sante invalidant. Notre engagement : mettre en oeuvre les moyens humains, pedagogiques et techniques dont nous disposons pour vous permettre de suivre votre formation dans les meilleures conditions.

Ce livret vous presente le dispositif d'accompagnement dedie, les aménagements possibles, ainsi que les contacts utiles pour vous aider dans vos demarches.

### Confidentialite

Toutes les informations que vous partagez avec le referent handicap sont strictement confidentielles. Aucune donnee vous concernant ne sera transmise a des tiers sans votre accord explicite.

## I. Qu'est-ce que le handicap ?

Conformement a la loi du 11 fevrier 2005 pour l'egalite des droits et des chances, est considere comme un handicap :

- Toute limitation d'activite ou restriction de participation a la vie en societe subie par une personne en raison d'une alteration d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques
- Un polyhandicap ou un trouble de sante invalidant
- Toute situation entrainant des difficultes de deplacement, d'expression ou de comprehension dans l'environnement de la personne

Les types de handicap pris en compte comprennent notamment : handicap moteur, visuel, auditif, psychique, cognitif, troubles du spectre autistique (TSA), troubles dys, maladies chroniques invalidantes (ALD), et toute situation temporaire impactant votre capacite a suivre la formation.

### Les reconnaissances officielles

Pour beneficier d'un accompagnement adapte et des aménagements specifiques, vous pouvez vous appuyer sur l'un des documents suivants :

Sigle	Delivre par	Description
<b>RQTH</b>	<i>MDPH</i>	Reconnaissance de la Qualite de Travailleur Handicape. Ouvre droit a des aides specifiques et au tiers-temps.
<b>PPS</b>	<i>MDPH</i>	Projet Personnalise de Scolarisation. Pour les apprenants necessitant des aménagements specifiques.
<b>AAH</b>	<i>CDAPH</i>	Allocation aux Adultes Handicapes. Aide financiere garantissant un minimum de ressources.
<b>AEEH</b>	<i>CDAPH</i>	Allocation d'Education de l'Enfant Handicape. Pour les moins de 20 ans, versee aux parents.
<b>ALD</b>	<i>Securite sociale</i>	Affection de Longue Duree. Concerne les maladies chroniques reconnues par l'Assurance Maladie (attestation AMELI).

*Un document officiel attestant de votre situation vous sera demandé lors de votre rendez-vous avec le référent handicap, afin de déterminer les aménagements les mieux adaptés. Si vous n'avez pas encore de reconnaissance, nous pouvons vous orienter dans vos démarches.*

## II. Qui m'accompagne ?

---

Un référent handicap est désigné au sein de Yay Formation. Il est votre interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives à votre situation.

### **Votre référent handicap**

**Emmanuel LICARI**

admin@yaysound.com · +33 7 82 78 43 07

*Ou via le groupe WhatsApp de votre formation*

Les missions du référent handicap :

- Veiller à la prise en compte de vos besoins par l'ensemble des acteurs (équipe administrative et pédagogique)
- Déterminer avec vous les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation
- Assurer la liaison entre les différents services et partenaires impliqués dans votre parcours
- Vous orienter si besoin vers des structures d'accompagnement externes
- Garantir la confidentialité de vos échanges et de votre situation

### III. Comment se deroule mon accompagnement ?

---

L'accompagnement se deroule en trois etapes :

#### Etape 1 – Signaler ma situation

Vous pouvez faire part de votre situation de handicap a tout moment : avant votre inscription, lors de la convocation, ou en cours de formation. Plus tot nous en sommes informes, plus nous pouvons anticiper les aménagements necessaires.

Pour nous en informer :

- Via le groupe WhatsApp de votre formation (message prive au referent handicap)
- Par email : [email referent]
- Par telephone : [telephone referent]
- Ou directement lors de votre accueil le premier jour

*Il vous sera demande de fournir un document attestant de votre situation (voir tableau des reconnaissances en section I). Si vous n'en disposez pas encore, le referent handicap peut vous aider dans vos demarches.*

#### Etape 2 – Definir les aménagements

Un entretien avec le referent handicap est organise pour determiner ensemble les aménagements adaptes a votre situation. Ces aménagements peuvent concerner :

- L'organisation spatiale (place preferentielle, accessibilite PMR)
- Les supports pedagogiques (adaptation de la forme, version numerique, police agrandie...)
- Les modalites d'evaluation (temps supplementaire, oral plutot qu'ecrit...)
- Le rythme de la formation (pauses supplementaires, fractionnement des sessions...)
- L'utilisation d'outils compensatoires (logiciels, materiels specifiques)
- Tout autre besoin identifie lors de l'entretien

#### Etape 3 – Suivi tout au long de la formation

Le referent handicap reste disponible pendant toute la duree de la formation. Il suit votre evolution, s'assure que les aménagements sont bien mis en place et peut ajuster le dispositif si votre situation evolue.

##### **A tout moment, vous pouvez :**

- Contacter le referent handicap si une difficulte survient
- Demander un ajustement des aménagements
- Etre oriente vers des partenaires externes (AGEFIPH, MDPH, Cap Emploi...)

### IV. Les aménagements possibles

---

Selon votre situation, differents aménagements peuvent etre mis en place. Cette liste n'est pas exhaustive : chaque situation est examinee individuellement.

#### Accessibilite physique

- Ensemble des lieux de formation accessibles aux personnes a mobilite reduite (PMR)
- Stationnement reserve a proximite si besoin
- Acces aux sanitaires adaptes
- Placement preferentiel dans la salle de formation

### Supports et pedagogie

- Documents de cours en version numerique accessible
- Adaptation de la mise en forme (police, contraste, taille)
- Supports audio ou video en complement
- Enregistrement audio des sessions autorise (sur accord du formateur)

### Evaluations

- Tiers-temps pour les evaluations ecrites (sur justificatif RQTH ou equivalent)
- Modalites alternatives (oral, QCM, mise en situation pratique...)
- Fractionnement des evaluations si necessaire

### Outils numeriques

- Acces aux supports de cours et ressources pedagogiques en ligne
- Logiciels de synthese vocale ou d'aide a la saisie si necessaire
- Connexion aux plateformes de suivi et d'evaluation

## V. Formation et handicap – vos droits

En tant qu'apprenant en situation de handicap, vous bénéficiez de droits spécifiques garantis par la loi :

- Droit à l'information sur les dispositifs d'accompagnement disponibles
- Droit à des aménagements adaptés à votre situation, dans le respect du principe d'équité
- Droit à la confidentialité de votre situation et de vos données personnelles
- Droit d'être orienté vers des structures partenaires (AGEFIPH, Cap Emploi, MDPH...)
- Droit de ne pas être discriminé dans l'accès à la formation ou son déroulement

### Textes de référence

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Decret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours

Decret n° 2019-565 du 9 juin 2019 relatif au référentiel national qualité (Qualiopi)

## VI. Ressources et contacts utiles

### Votre référent handicap Yay Formation

<b>Nom</b>	Emmanule LICARI
<b>Email</b>	admin@yaysound.com
<b>Telephone</b>	+33 7 82 78 43 07
<b>Disponibilité</b>	Avant, pendant et après la formation – via WhatsApp ou email

### Partenaires et ressources externes

#### AGEFIPH – Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées

- Numéro unique : 0 800 11 10 09 (appel gratuit)
- Site : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) – Aides et services pour les personnes handicapées et les entreprises
- Offres d'emploi : [www.espace-emploi-agefiph.fr](http://www.espace-emploi-agefiph.fr)
- Délégation régionale Nouvelle-Aquitaine : 14 boulevard Chasseigne – 86035 Poitiers · [nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr](mailto:nouvelle-aquitaine@agefiph.asso.fr)

#### Autres ressources utiles

- MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) de votre département : pour les démarches RQTH, AAH, PPS
- Cap Emploi : accompagnement à l'insertion professionnelle des personnes handicapées
- HandiMOOC : [www.handimooc.fr](http://www.handimooc.fr) – formation en ligne gratuite « En route vers l'emploi »

– Mon Compte Formation : [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) – pour financer votre formation

## Attestation de remise du livret

---

Je soussigne(e), \_\_\_\_\_ ,

stagiaire de la formation « \_\_\_\_\_ »

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ ,

atteste avoir reçu et pris connaissance du présent livret d'accueil destiné aux apprenants en situation de handicap, et avoir été informé(e) de l'existence d'un référent handicap au sein de Yay Formation.

Fait à \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_

**Signature du stagiaire**

**Signature de l'organisme**

**Yay! Formation**

10 allée de Provence, 40530 Labenne

982022733 RCS Dax

NDA 11756875975

[yayformation.com](http://yayformation.com)

